26me Année N° 5311 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 1er Mai 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 30 AVRIL 1882

JOYEUSETÉS UNIVERSITAIRES

Au moment où le Sénat vient de voter la loi sur l'école obligatoire laïque avec un parti pris qui va jusqu'à le dispenser de répondre aux objections qu'il ne peut réfuter; où l'on voit chasser Dieu de l'école par des gens qui, comme M. Boucher-Cadart, faisaient partie des conférences de Saint-Vincent de Paul et suivaient les processions avec un cierge à l'époque où cela était bien porté, il semble que les fonctionnaires de l'enseignement prennent à tâche de montrer ce que devient dans leurs mains le souci des choses dont M. le ministre promet si solennellement le respect.

Pendant que M. J. Ferry fait du spiritualisme au Sénat, sans peut-être savoir bien ce que c'est, M. Hovelacque s'écrie au conseil municipal : « On nous dresse des programmes déistes, nous voulons un enseignement athée. » et immédiatement à l'autre bout de la France, comme pour faire écho à cette parole impie, on voit les professeurs d'un collège profiter d'un jour de carnaval pour renverser une croix en pierre, scellée et établie de temps immémorial devant l'église de la paroisse. Le journal de l'endroit, (un chef-lieu de département, s'il vous plaît), en désigne trois par leurs noms, et nous apprend que M. le ministre les laisse en paix.

Ailleurs, c'est un enfant de dix ans que le maître traite et laisse traiter de jésuite et de clérical parce qu'il a le malheur d'avoir pour tante une religieuse; un beau jour, il reçoit un coup de pied dans le bas-ventre, il faut le transporter à l'Hôtel-Dieu, où il meurt quelques jours après. Ce coup de pied, les journaux de la ville (encore un chef-lieu de département) désignent l'école où il l'a reçu, jusqu'au maître qui le lui a donné. Vaines réclamations; le préfet est en train de s'installer et le procureur général est en train de se marier; l'enfant est mort, tant pis pour lui, il n'y a plus à s'en occuper; un coup de pied laïque qui crève un ventre clérical, voilà-t-il pas de quoi tant crier!

Hier enfin, c'était à Montpellier: les rhétoriciens et les philosophes se mettent en grève : un pion leur déplaît, il faut le renvoyer. C'est un pauvre diable qui n'a peut-être que sa place pour vivre, n'importe, ces jeunes messieurs qui font leurs classes « d'humanités » entendent qu'on le mette sur le pavé; on ne s'y résigne pas assez vite, ils se révoltent; et comme il n'y a pas de bonne révolte si on ne saccage pas quelqu'un ou quelque chose, les voilà qui vont mettre le siège devant le lycée des jeunes filles, car il paraît qu'il y a un lycée de jeunes filles à Montpellier.

Dieu merci! la police est arrivée à temps, et l'enlèvement des Sabines a pu être empêché.

Ces faits, et d'autres pareils (nous citons les plus graves, ne pouvant tout raconter), donnent une belle idée des principes que, dans les établissements d'instruction publique, on se plaît à enseigner et à pratiquer. Comment pourraient-ils se produire, soit de la part des professeurs, soit de celle des élèves si les passions politiques n'y étouffaient pas les enseignements de la discipline et du respect ?

« La religion a fait son temps, » voilà ce que nous avons nous-même entendu dire devant nous par un proviseur de lycée: quoi d'étonnant à ce que des professeurs renversent des croix un jour ou le carnaval les a mis en gaîté ?

« Le cléricalisme, voilà l'ennemi, » c'est le cri de ralliement que prêche aux instituteurs la libre-pensée. Quoi d'étonnant à ce qu'il se trouve un jour un maître pour chasser un clérical, n'eût-il que dix ans, à coups de pied?

« L'insurrection est le plus saint des devoirs, » voilà l'un des principes « civiques » que la déclaration des droits de l'homme a inscrits sur l'acte de naissance de la République, quoi d'étonnant à ce qu'on voie des philosophes et des rhétoriciens sans barbe s'essayer au rôle de citoyens et s'autoriser du principe pour! s'insurger contre ceux-là mêmes qui le leur ont enseigné ?.

Dernièrement le *Journal officiel* publiait une circulaire d'un inspecteur d'Académie où on lisait: « Le maître n'impose rien, il » présente à la raison des vérités que la » raison admet, parce qu'elles sont conformes à ses propres lois ; l'enfant devient ainsi son propre législateur, il a » trouvé lui-même la loi ; il la comprend, » l'ayant faite, et il s'y soumet plus volontiers parce qu'elle s'est plutôt imposée » à sa raison qu'elle n'a été imposée à sa » volonté. »

C'est un fort beau langage et que, pour beaucoup de cas, nous sommes tout disposés à approuver: mais en matière de devoir moral il est absolument incomplet, parce qu'en matière de loi morale c'est justement la raison qui est en lutte avec la volonté. Allez donc, avec cela, punir les révoltés de Montpellier, ils vous répondront fort logiquement que votre raison n'est pas d'accord avec la leur, et que toutes deux étant égales, ils avaient parfaitement le droit d'en faire à leur volonté. Vous leur aurez simplement fourni les verges pour vous fouetter.

Voilà comment le gouvernement français fait élever les enfants: et pendant ce temps l'empereur d'Allemagne, au jour anniversaire de sa naissance, dit à son armée triomphante que sa première force est dans l'obéissance, et ajoute : « Mais une vive foi religieuse est certainement ce qu'il y a de plus important, comme je l'ai souvent déclaré. »

J. D'OFFOEL.

LES RÉCIDIVISTES

M. le ministre de l'intérieur va déposer à la rentrée un projet de loi sur les récidivistes. Ce projet en ce qui concerne les causes de transportation est analogue à celui déposé par M. Waldeck-Rousseau. Celui-ci, en effet, avait déposé en son nom personnel le projet préparé M. Camescasse, le préfet de police actuel qui était également en fonctions sous le ministère Gambetta.

Mais le ministère actuel a complété le projet en y ajoutant les conditions de transportation et en fixant un certain nombre de points que le projet Waldeck-Rousseau a laissés sans solution. D'après ce projet la transportation hors de France serait appliquée par les tribunaux, à tout individu condamné pour récidive de crime à délit, de délit à crime, de crime à crime, et pour la récidive de délit à délit au cinquième délit.

Les individus ainsi transportés ne pourraient plus être rapatriés, sauf dans des circonstances absolument exceptionnelles et encore dans ce sens, ils ne pourraient rentrer en France qu'après un délai de 10 années passées au lieu de transportation.

La colonie ou se ferait la transportation n'est pas encore absolument choisie. Toutefois on décide que les transportés y seraient internés, mais non emprisonnés, ils pourraient travailler librement.

Le transport est évalué à 550 francs par individu et l'entretien à 500 francs.

Un règlement de l'administration publique achèvera de fixer les points que le projet de loi ne résout pas.

LA RÉSISTANCE

Mgr Hasley, archevêque d'Avignon, a adressé au clergé de son diocèse la lettre suivante :

Avignon, le 21 avril 1882.

Messieurs et chers Coopérateurs,

La loi que les Chambres viennent de voter pour réglementer l'instruction primaire nous oblige à vous rappeler la Lettre que nous vous avons adressée le 21 novembre 1880 et les avis que renferme notre circulaire du 2 février 1881. L'éducation religieuse des enfants est un devoir sacré, indispensable. Si l'Etat décharge les instituteurs communaux de ce qu'ils regardaient autrefois comme la première et la plus importante de leurs obligations, c'est aux parents, c'est aux ministres de la Religion à suppléer avec un zèle ardent et infatigable à l'insuffisance de l'éducation officielle. L'âme de l'enfant baptisé a reçu une vie surnaturelle qui réclame impérieusement son aliment ; il ne faut pas que cet aliment lui fasse défaut et qu'on soit réduit à dire tristement avec le prophète : *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.* (Thren. IV, 4.)

Voici les instructions que nous croyons devoir vous donner à ce sujet.

Si, dans les écoles communales, des instituteurs ou des institutrices congréganistes ou laïques, mais animés de sentiments chrétiens peuvent donner l'enseignement religieux en dehors des heures de classe, ils doivent le faire: ils doivent aussi continuer à prier Dieu au commencement et à la fin des classes.

Si ces fonctionnaires de l'Etat refusent de parler de Dieu à leurs élèves et de les instruire de leurs devoirs envers lui, il faut engager fortement les parents à confier leurs enfants à d'autres maîtres qui comprendront mieux la noble et importante fonction d'instituteur de la jeunesse catholique; et, si la chose est impossible, ils doivent enseigner eux-mêmes la Religion à leurs enfants, ou bien recourir pour cela à votre ministère autant et aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

Si, au lieu de s'en tenir à la neutralité prescrite par la loi, quelque instituteur ou institutrice ose parler en classe contre Dieu et la Religion, ou mettre dans les mains de ses élèves des livres dangereux pour leur foi ou leurs mœurs, alors il y a pour les parents une obligation très grave de retirer leurs enfants d'une telle école, et il y aura lieu de réclamer avec nous la révocation de ceux qui se feraient ainsi les empoisonneurs des intelligences et les bourreaux des âmes.

Il ne s'agit pas ici d'une question politique, il s'agit d'une question de conscience ; or, une telle question ne saurait être douteuse. Il faut que les enfants chrétiens soient élevés chrétiennement ; il faut que rien de ce qu'ils voient, de ce qu'ils entendent à l'école ne scandalise leur foi et ne menace leur innocence ; il faut qu'ils apprennent à connaître, à aimer, à servir Dieu; ils doivent se former, dès le plus jeune âge, à la prière, aux vertus, aux pratiques religieuses, à la fréquentation des Sacrements.

Or, c'est aux parents et aux pasteurs qu'il appartient de veiller à ce qu'il en soit ainsi ; et si, par leur négligence, les âmes des enfants confiés à leurs soins venaient à se perdre, ils seraient compris dans le terrible anathème prononcé par Notre-Seigneur : *Qui scandalizaverit unum de pusillis istis qui credunt in me, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus et demergatur in profundum maris.* (Math. XVIII, ch. 6.)

Vous ne lirez pas cette lettre en chaire, mais vous vous inspirerez des conseils qu'elle renferme pour rappeler aux parents leurs devoirs et pour redoubler de zèle dans l'accomplissement des vôtres. S'il vous survient sur ce point quelque embarras, vous ne manquerez pas de nous en informer.

Recevez, messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de mon sincère et parfait dévouement en Notre-Seigneur.

+ FRANÇOIS-EDOUARD,
archevêque d'Avignon.

N.-B. — Il peut être utile de vous dire que, si l'on vous propose d'être membres des commissions scolaires, vous ferez bien d'accepter ce mandat.

LE RETOUR DES BANQUETS

On se rappelle qu'un banquet a été organisé à Sedan, banquet auquel était invité M. Gambetta.

M. Gambetta a accepté et adressé à l'un des organisateurs la lettre suivante :

« Paris, 26 avril 1882.

» Monsieur et cher concitoyen,

» J'ai le plus vif regret de n'avoir pas répondu plus tôt à votre fraternelle invitation ; certaine erreur matérielle ne m'a mis en main votre lettre que ce matin ; je m'empresse de vous dire que j'accepte, et de grand cœur l'honneur que vous et vos camarades voulez me faire, en m'envoyant votre délégation pour la fête démocratique du 10 mai, donnée en l'honneur de *Grisel*, c'est-à-dire du travail et du dévouement.

» Salut fraternel,

» LÉON GAMBETTA.

LES ÉVÈNEMENTS D'AFRIQUE

Tunis, 29 avril, 7 h., matin.

Le nouveau consul d'Allemagne, M. Machtigall, est arrivé depuis deux jours. Il a demandé à notre secrétaire d'ambassade, M. d'Estournelles, qui remplit les fonctions de résident pendant le voyage de M. Cambon, de lui obtenir une audience du bey. M. d'Estournelles lui répondit que, s'il voulait, il le présenterait officiellement comme consul d'Allemagne et qu'en même temps il remettait les lettres l'accréditant auprès de Sidi Sadock. Le consul d'Allemagne a accepté l'offre, et ce matin à dix heures, une voiture de gala du bey ira chercher M. Nachtigall et le conduira d'abord à la Résidence française. Là, M. d'Estournelles montera en voiture avec lui; un peloton de cavalerie française accompagnera le cortège, qui se rendra ainsi au Bardo. L'audience a été demandée hier au bey à cet effet.

Je vous donnerai les détails de la réception aussitôt après la sortie de chez le bey. Cette démarche du consul d'Allemagne, se faisant présenter au bey par notre résident, est la reconnaissance effective par cette puissance de tout ce qui s'est fait ici. Elle reconnaît ainsi le traité du 12 mai avec le bey, et notre protectorat. L'impression sera des plus favorables. On ne s'attendait pas à cette démarche du nouveau consul d'Allemagne, et je ne saurais trop en faire ressortir l'importance. M. d'Estournelles, chargé de la Résidence, a parfaitement mené les négociations dans cette affaire délicate.

L'aviso *Lillois*, qui vient faire des études sur les côtes de Tunisie, est arrivé à la Goulette.

M. Cambon, de retour de son voyage à Kairouan et à Sousse, est parti hier pour El-Djem, après avoir visité l'hôpital militaire. Il continuera son voyage dans le Sud.

Des maraudeurs Zlass ont arrêté et dévalisé à Souatir quelques marchands se rendant dans le Sud.

MONSIEUR, MADAME ET BÉBÉ

SAYNÈTE

MONSIEUR, *député de Seine-et-Garonne.*
MADAME.

Le théâtre représente un salon, modestement meublé. Une table-bureau, avec tout ce qu'il faut pour écrire et tout ce qu'il faut pour gratter.

SCÈNE I

MONSIEUR, *seul, considérant une carte d'abonnement à prix réduit pour député.* — Dix francs par mois !... Voilà encore ma députation qui me coûte dix francs par mois ! On n'a pas idée combien ça provoque de menus frais, d'être député! Je sais bien que cette petite carte me permet de voyager comme... comme la lune ! mais pourquoi voyagerais-je? C'est un aria, tous ces déplacements ! Le chemin de fer, ça n'est plus ça qui est cher, le chemin de fer ! Mais il y a les voitures, les omnibus, les hôtels, le service, la bougie !... Cette carte me tente cependant. Je l'ai, je la paie... je grille de l'utiliser. Mais où aller ? Le pire, peut être, est que j'ai le choix : c'est un embarras de plus.

Je pourrais aller visiter ma circonscription?... Mes électeurs seraient enchantés de me revoir... Mais c'est moi qui ne serais pas enchanté de revoir mes électeurs. Entre nous, je leur ai fait un tas de promesses... que je savais bien ne pas pouvoir tenir!... N'empêche qu'aujourd'hui, ils me les rappelleraient; et qu'est-ce que je leur dirais?... Quoi?... et puis il faudrait organiser des réunions plus ou moins publiques! Leur faire comprendre pourquoi j'ai défendu Gambetta, pourquoi je l'ai renversé, pourquoi je le déplore!... Ils ne comprendraient jamais, mes électeurs?... — Ah! j'ai une idée! Si je profitais de mes vacances et de ma carte d'abonnement pour m'en aller faire une petite saison à Vichy ? J'ai un peu de gravelle — Vichy est indiqué — l'établissement est ouvert toute l'année — allons à Vichy ! (*Il appelle.*) Bobonne!... Bobonne!...

MADAME, *entrant.* — Qu'est ce que c'est mon chéri?

MONSIEUR. — Bobonne, je vais être obligé de te faire mes adieux.

MADAME. — Comment ça? comment ça ?

MONSIEUR. — Une petite excursion de santé que le docteur me conseillait... J'hésitais pour ne pas de te quitter... mais la gravelle impitoyable...

MADAME. — Taratata!...

MONSIEUR. — Parole d'honneur! j'en souffre beaucoup... Alors j'ai envie, pour mes vacances, d'aller faire une saison à Vichy. — Vichy est indiqué — l'établissement...

MADAME. — Taratata!...

MONSIEUR. — Que veut dire cet appel de trompette, madame?

MADAME. — Ça veut dire qu'il ne faut pas me la faire. Je comprends tout.

MONSIEUR. — Tout quoi ?

MADAME. — Voilà pourquoi vous étiez enragés après ces abonnements à prix réduit, pourquoi vous invoquiez la nécessité d'être en communication — ferrée — avec vos électeurs!...

MONSIEUR. — Mais...

MADAME. — Vous aviez votre petite idée : vous vous ménagiez la possibilité de courir la prétantaine et, sous prétexte de voyager à bon marché, vous n'aspiriez qu'à planter là vos femmes...

MONSIEUR. — Bobonne!... Voyons, tu sais bien que j'ai de la gravelle... Je suis malade...

MADAME. — Véritablement?

MONSIEUR. — Est-ce que je t'ai jamais trompée?

MADAME. — Eh bien, mon chéri, si tu es malade, je ne te quitte pas.

MONSIEUR. — Pourtant...

MADAME. — C'est mon devoir. J'irai avec toi. Je t'accompagnerai à la source : je te veillerai au besoin...

MONSIEUR. — Tu es un ange ! Mais je ne puis pas t'emmener...

MADAME. — A cause ?

MONSIEUR. — A cause de la dépense. Nous ne sommes pas riche : neuf mille francs d'indemnité et nos revenus, ça fait dix mille trois cents francs ; et les chemins de fer...

MADAME. — Peuh ! nous avons ta carte d'abonnement !

MONSIEUR. — Ma carte... ma carte... il y a « Monsieur » sur ma carte...

MADAME. — Monsieur tout-seul ?

MONSIEUR. — Monsieur tout seul.

MADAME. — Eh bien ! c'est indécent ! Vous n'auriez pas dû accepter à la Chambre ! Il fallait qu'il y eût une majorité de célibataires... ou de maris qui ne demandaient qu'à quitter le toit conjugal...

MONSIEUR. — Nous n'avons pas prévu...

MADAME. — C'est vrai qu'on ne prévoit pas tout ! Mais, pour les députés qui sont mariés, qui ont le bonheur d'être mariés, vous auriez dû demander des cartes de monsieur et Madame ..

MONSIEUR. — Nous aurions dû ! A la rentrée, je te promets d'interpeller le gouvernement.

MADAME. — Après ça, il y a des choses qui vont sans dire : Il n'y a pas que la lettre, il y a l'esprit. On ne pouvait pas mettre sur tous les permis de circulation : « Monsieur et Madame » — toujours à cause des célibataires ! — On a pensé que les députés mariés — qui ne voudraient pas abandonner leurs femmes — auraient la ressource.... toute légitime.... d'écrire « Monsieur.... et Madame ! »

MONSIEUR. — Oh !

MADAME. — Est-ce que ça n'est pas légitime ?

MONSIEUR — Ce serait faire du tort aux actionnaires.

MADAME. — Ah! mais non!

MONSIEUR. — Ah! mais si! Le prix de la place.

MADAME. — Pas du tout : à preuve que de deux choses l'une : ou je voyagerai avec ton permis, et je ne payerai pas le prix de ma place — ou je ne voyagerai pas... et je ne paierai pas davantage le prix.

MONSIEUR. — Je reconnais que l'argument...

MADAME. — ... Est tout puissant, n'est-ce pas?... Allons! allons, chéri, un bon mouvement! Emmenez votre petite femme, que vous ne voulez pas quitter, qui vous aime bien, qui vous soignera, vous dorlottera!... — Tu n'as donc pas un grattoir sur ton bureau ?

MONSIEUR. — Si, j'ai un grattoir!

MADAME. — Rien de plus facile, alors! Tu grattes « Monsieur » — et tu écris : « Monsieur et Madame! » — Gratte!... « gratte, Théodule!

MONSIEUR. — Sirène !... (*Il gratte « Monsieur » et écrit :* « Monsieur et Madame. ») Es-tu contente ?

MADAME. — Je t'adore ! Quand partons nous ?

MONSIEUR. — Ce soir.

MADAME. — Je vais faire notre malle. (*On entend au dehors un enfant qui crie.*) Ah !

MONSIEUR. — C'est encore Ernest !

MADAME. — Ton fils !... Ton fils que nous oublions !

MONSIEUR. — Oui !... nous l'oublions ! Qu'est-ce qu'on va faire de ce garnement ?...

MADAME. — Il est si diable !

MONSIEUR. — Fourrons-le en pension !

MADAME. — Il est si délicat !

MONSIEUR. — Alors ?...

MADAME. — Alors emmenons-le avec nous !

MONSIEUR. — Payer demi-place ?

MADAME. — Pas possible, il a onze ans ! Il faut être honnête ! — Mais qu'est-ce qui t'empêche, avec ton grattoir ?...

MONSIEUR. — Oh !

MADAME. — Voyons ! voyons ! parce qu'on est député, on n'en est pas moins père !

MONSIEUR. — Sans doute !

MADAME. — Eh bien ! je le répète, vos célibataires n'ont pensé qu'à eux seuls. Vous ne devez pas abandonner vos enfants plus que vos femmes: les compagnies de chemins de fer ne peuvent pas vous demander de tels sacrifices ! Quel tort ferons nous aux actionnaires ? de deux choses l'une, encore : ou Ernest voyagera avec ton permis et tu ne payeras pas le prix de sa place...

MONSIEUR. — Ou il ne voyagera pas...

MADAME. — Et tu ne payeras pas davantage le prix ! — Gratte !... gratte, Théodule !

MONSIEUR. — Sirène ! (*Il gratte et écrit :* « Monsieur, Madame et Bébé. »)

MADAME. — A la bonne heure !.... Et maintenant, je partirai tranquille !

MONSIEUR. — Tranquille ! tranquille ! Le chemin de fer, passe ! Mais l'hôtel !.... Trois personnes à l'hôtel !...

MADAME. — Eh bien, prenons Catherine - Elle nous est attachée : nous ne la renverrions pas pour un mois d'absence; ici ou là, il faudrait payer ses gages. Prenons Catherine, nous descendrons dans une maison meublée, où elle nous fera notre ordinaire, qui ne nous coûtera pas plus cher qu'à Paris...

MONSIEUR. — Prenons Catherine... en troisième classe !

MADAME. — Ah! voilà !... en troisième ! de dépenses inutiles !... Trente à trente-cinq francs de voyage, quand d'un petit coup de grattoir...

MONSIEUR. — Oh !

MADAME. — Gratte, Théodule, gratte !

MONSIEUR. — C'est la dernière fois ! (*Il gratte.*) C'est la dernière fois que je gratte, entends-tu ? (*Il écrit :* « Monsieur, Madame, Bébé, la bonne »)

MADAME. — C'est la dernière fois, chéri ! (*On entend, au dehors, aboyer un petit chien.*) Ah !... puisque tu ne gratteras plus, écris : « Mouton » tout de suite !

MONSIEUR. — Oh !

MADAME. — Ecris : « Mouton » ! Ce pauvre chien, qu'Ernest aime tant, voudrais-tu le laisser au concierge ?... D'ailleurs, il est si petit ! Il ne tient pas de place, lui ! Et Catherine le prendra sur ses genoux- Pas lui qui fera du tort aux actionnaires !

MONSIEUR. — Voilà! (*Il lit.*) « Permis de circulation, etc... valable pour Monsieur, Madame, Bébé, une bonne et un chien! » On ne voit pas que j'ai beaucoup gratté?

MADAME. — Pas du tout! Je vais faire mes malles!

MONSIEUR. — Minute!... Tu diras à Catherine de jeter cette lettre à la poste. (*Il écrit.*)

MADAME. — (*Lisant la lettre.*) « Monsieur le chef de gare... » Tu penses à tout, chéri! — « Veuillez me retenir un compartiment réservé pour ce soir... etc., et recommander à vos employés tous les » égards dus à un député qui voyage en » famille... »

MONSIEUR (*avec dignité.*) — Nous les payons, ces égards!

PAUL FERRIER.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Transport par voie de fer.

Nous lisons dans le *Journal des Transports*:

Un de nos correspondants nous adresse les questions suivantes:

1° Une Compagnie de chemins de fer est-elle tenue d'aviser le destinataire des colis qui lui sont adressés *en gare* par un expéditeur quelconque?

2° En cas de refus, cette Compagnie est-elle tenue d'aviser l'expéditeur de la non-livraison ou du refus du colis expédié?

3° Si le destinataire ne répond pas à l'avis des Compagnies que celles-ci lui adressent pour l'informer qu'il y a, de la marchandise en gare, ces Compagnies doivent-elles en informer l'expéditeur? Si oui, en quel délai.

RÉPONSES

Première question.—D'après la jurisprudence de la Cour de cassation! les Compagnies de chemin de fer ne sont pas légale-

---

FEUILLETON DU 1er MAI

1

LE BLEUET

PAR GUSTAVE HALLER

« Il y a un goût dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres.

« L'amitié peut subsister entre les gens de différents sexes, exempte même de toute grossièreté. Une femme, cependant, regarde toujours un homme comme un homme, et réciproquement un homme regarde une femme comme une femme. Cette liaison n'est ni passion ni amitié pure : elle fait une classe à part. »

(LA BRUYÈRE, Les *Caractères.*)

O La Bruyère, qui te croira ?

Où sont les personnes qui admettent comme vrai un sentiment ou même une impression physique qu'elles ne peuvent éprouver ?

Il est impossible de ne pas faire cette réflexion en lisant la relation qu'un de mes amis m'écrivit. Avant de lui laisser la parole, un mot sur cet ami.

Franz Tilmann était de ce pays rêveur, savant et vigoureux qui colonisa la jeune Amérique. Il était de l'Alsace. A vingt ans, il voulut voir Paris. Ce fut là que je le connus. C'était un agriculteur riche et bien élevé.

Oh ! ne vous récriez pas !... Vous avez vu de ces paysans-là. Ils y vont l'hiver faire prendre l'air à leurs millions : l'été ils retournent chez eux, et, gantés jusqu'aux coudes, le front ombragé par un grand chapeau, ils surveillent leurs travaux qui font pousser des champs d'or sous le soleil. Pour eux, le grain de blé n'est pas seulement farine, paille ou fumier : c'est la plante, la fleur, le fruit. Ils ne travaillent pas comme des machines aveugles et lourdes ; ils ont la conscience de ce qu'ils font et de ce qu'ils valent ; enfin ce ne sont pas des hommes de la matière, mais des hommes de la nature.

On a dit en France que les paysans, s'ils savaient lire, rougiraient des travaux de la campagne. Aujourd'hui, il y a des paysans instruits, et ceux-là se font gloire de pousser une charrue.

Franz Tilmann n'avait rien de la vigueur nerveuse des hommes de la race latine, de ces petits hommes de bronze qui agitent l'Europe selon leur caprice. Il était essentiellement Germain. Blond, grand, d'apparence herculéenne, il avait cependant l'expression tendre et douce femme ou d'un enfant.

Un regard suffisait pour arrêter ou précipiter le sang rouge vif qu'on voyait circuler sous sa peau diaphane.

Il fallait que cet homme fût emporté ou mélancolique. Chez lui, la passion ce devait être l'exaltation de l'esprit ; pour lui, aimer ce devait être rêver et mourir.

Cette nature m'intéressa. Tilmann était franc et ne marchandait pas ses sympathies ; je me liai avec lui. Lorsqu'il repartit, je lui exprimai si vivement le regret de le voir me quitter qu'il me promit de m'envoyer un journal de sa vie.

Voici ce journal tel que je l'ai reçu :

CHAPITRE PREMIER

Dans le bouton de rose il a de quoi écrire un volume.

Tout ce qui existe subit une transformation continuelle, opère un mouvement; rien n'étant stable, inerte, tout a son histoire qu'on pourrait raconter. Il faut que cela soit pour que j'aie, moi aussi, quelque chose à dire.

J'ai terminé mes études dans une ferme nommée Breithaus. Cette grande masure, qui n'a même pas le mérite d'être vieille, est entourée d'une mare verdâtre et de quelques arbres, chauves à leur sommet. Une tourelle, autrefois peinte à la chaux, aujourd'hui décrépite, s'élève prétentieusement entre deux énormes saules qui se renversent d'effroi à son aspect. Leurs branches vont jusqu'au fond de la vase, pleurer le courant limpide où la nature libre les aurait peut-être placés. Leurs larmes, emportées par le vent, roulent en perles grises sur la poussière du chemin.

Point d'habitation. A une demi-lieue à la ronde, des villages font saillie dans la plaine comme des éteignoirs sur une table. Dans tout cela, pas de caractère : un tableau qui ferait fuir un artiste. Vous n'avez donc à redouter ici aucune description.

La monotonie de ce site uniforme était parfaitement en rapport avec mes propres dispositions. Mais tout à coup le calme léthargique cessa là comme en moi-même.

Le propriétaire, qui affermait Breithaus à M. Toquin, réservait le plus beau corps de logis pour louer avec la chasse, en chasse plaine, mais giboyeuse et très-recherchée. On annonça l'arrivée du locataire de cette chasse, M. le duc de B... C'était un diplomate appartenant à l'une des plus éminentes familles contemporaines.

Il allait venir s'installer à la ferme au printemps pour voir naître et grandir les lièvres, les perdreaux et les cailles qu'il devait tuer en automne. Ce monsieur avait avec lui sa fille et sa nièce, deux sœurs plutôt que deux cousines.

Voir des nobles s'établir au milieu de son petit domaine, ce fut un coup affreux pour la fermière. Mme Toquin, une petite personne de vingt-trois ans qui pèse cent soixante-trois livres. En apprenant cette nouvelle, de rouge qu'elle était, elle devint violette.

Cette fermière était au village plus qu'une duchesse dans Paris. Reine de ses écuries et de sa basse-cour, général de ses vaches, de ses poulets et de ses dindons, elle exerçait continuellement sa domination sur tout ce qui l'entourait, et, comme nul n'avait le droit de contester la moindre de ses paroles, elle avait fini par se croire une créature vraiment supérieure.

Avec un beau capital, Mme Toquin, maîtresse de maison, se croyait placée sur un véritable trône. Cependant ce trône n'était pas assez solide pour qu'une dame ne le renversât momentanément du bout du pied en venant à passer à côté. Désormais, dans Breithaus, les nouveaux venus offriraient seuls de l'intérêt aux habitants des villages voisins. Tout le monde les rechercherait, soit pour en tirer quelque profit, soit pour l'honneur de voir de près des personnes de distinction, et la fermière faisait à propos de cela de longues et furieuses tirades. Le fermier, son mari, l'accompagnait par un ronron ce de réflexions que lui seul écoutait.

C'était ainsi qu'ils causaient ensemble.

M. Toquin, avec ses vingt-cinq ans, est une sorte de jeune vieillard. Pour lui, aucune considération n'entre en rivalité avec un arpent de betteraves de plus ou de moins. Aussi ne voyait-il dans cet événement que l'avantage de posséder de riches locataires. Les produits qu'il envoyait vendre l'été à la ville trouveraient tout près un débouché prompt et lucratif.

Nous en tirerons toujours quelque chose, pensait-il. Il se réjouissait. Les ouvriers, eux aussi, étaient joyeux par avance d'avoir à la ferme un peu de nouveauté ; ils regardaient la maison vide encore, pour voir si une des demoiselles n'allait pas apparaître déjà.

J'étais seul indifférent à l'événement extraordinaire.

Vous le savez, la province du côté de l'Allemagne se divise en deux parties distinctes : ceux qui ont été, ceux qui sont, et chacun vit de son côté. Ceux qui sont : l'ouvrier, le paysan, le bourgeois, l'artiste, se mêlent ; ceux qui ont été : l'aristocratie, fait bande à part. — Pendant que Paris et les grands centres avançaient, cette province restait en arrière, et nous la trouvons encore au point où se trouvait Paris il y a cent ans. Chez elle, la noblesse s'accorde un prestige tel qu'elle croit déroger par le seul contact de ce qui n'est pas elle. Pour moi les distinctions du hasard ne sont rien ; aussi restais-je insensible à l'arrivée de M. le duc de B... Je n'avais jamais vu le grand monde, même de loin. Ce duc et sa famille devaient donc, selon l'apparence passer près de moi comme passent des carrosses splendides où l'on n'a pas toujours la curiosité de jeter les yeux. Qui m'eût dit alors que les deux jeunes filles attendues devaient se partager mon existence?

CHAPITRE II

L'amour et l'estime ne s'accordent pas toujours ensemble.

M. le duc de B... avait grand air; sa haute taille, ses allures étaient empreintes d'une majesté naturelle. Son abord un peu fier n'avait rien de glacial. Des cheveux et des favoris blancs adoucissaient son visage, un peu accentué par des yeux noirs.

Homme du monde par excellence, il vivait du présent et s'y intéressait spécialement : son temps se passait à lire des journaux et à se promener.

Les jeunes filles l'accompagnaient quelquefois dans ses excursions. Du reste, elles se montraient peu, et, pendant quinze jours, je ne les aperçus pas. J'aurais même oublié qu'elles habitaient la maison sans la mauvaise figure que faisait Mme Toquin.

Un matin que j'étais dans la cour, je regardais avec étonnement les hirondelles voler tout près des fenêtres de M. de B..., les pigeons chercher à entrer dans l'antichambre, les poules, les canards, se presser en foule contre la porte.

Les hirondelles volaient là par hasard, mais je vis bientôt qu'il n'en était pas de même des autres bipèdes. J'aperçus dans l'intérieur de l'antichambre une femme dont le vêtement blanc dessinait clairement la silhouette gracieusement arrondie.

Au mouvement de la main qui lançait au loin des graines ou des morceaux de pain, je compris qu'on se divertissait à voir se presser et se disputer cette gent avide. Les poussins, écrasés par les coqs, jetaient les hauts cris.

Dans cette presse où tous les grands triomphaient des petits, on retrouvait l'ambition humaine et ses grotesques déceptions. Cela me paraissait plus triste que gai. Pourtant on entendait rire. — La curiosité me poussa à m'approcher: en même temps la personne qui s'amusait à ce jeu d'enfant méchant parut sur le seuil de la porte. Pour la première fois je vis Mlle Augusta, la nièce de M. le de B...

A suivre